

CONSEIL MUNICIPAL N°8

Lundi 8 décembre 2008 à 20h30

Secrétaire de séance : Yvon LE BRAS

Secrétaire de mairie : Muriel TRAPATEAU

Annie MOAL absente a donné pouvoir à Julien POUPON et Yvan BRISHOUAL absent à donné pouvoir à Jacques BEAUCHAMP.

Après une correction mineure § II résidence Rurale lire : voies annexes et trottoirs, le compte-rendu du conseil N°7 est adopté à l'unanimité.

I. ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le président de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas Monsieur Jean-François JAOUANET présente au conseil un bilan très détaillé de l'activité de la CCPLD. Cette présentation est disponible en mairie sous forme électronique et papier.

II. TARIS COMMUNAUX

Les tarifs communaux évoluent de 2,2 % aux arrondis près soit le rythme de l'inflation.

Désignation	2008	Proposition 2009
Garderie (heure)	1,98	2,00
Garderie (1/2 tarif pour 3 ^{ème} enfant)	/	1,00
Goûter garderie	0,53	0,54
Collation maternelle (trimestre)	9,36	9,60
Coût panier (droit de place)	1,30	1,32

CANTINE

EAU

Désignation	2008	Proposition 2009
Abonnement	47,33	48,37
0 à 150 m ³	0,73	0,75
151 à 300 m ³	0,66	0,68
> 301 m ³	0,56	0,58
Forfait branchement	494	505



ASSAINISSEMENT

Désignation	2008	Proposition 2009
Abonnement	49,23	50,31
m ³	0,92	0,95
PRE	1 722	1 725

CIMETIERE

Désignation	2008	Proposition 2009
15 ans (2m ²)	99	101
15 ans (4m ²)	197	202
30 ans (2m ²)	118	121
30 ans (4m ²)	237	242
50 ans (2m ²)	355	363
50 ans (4m ²)	714	730
Caveaux 6 pl hors conc.	1 644	1680
Caveaux 4 pl hors conc.	1 422	1453

MINI CONCESSIONS

Désignation	2008	Proposition 2009
15 ans	714	730
30 ans	935	956

JARDIN DU SOUVENIR

Désignation	2008	Proposition 2009
Dispersion des cendres	30	30
Pose de plaque pour 15 ans	100	100



COLOMBARIUM

Désignation	2008	Proposition 2009
15 ans	583	596
30 ans	865	884

TY KREIS-KER

En cas de non propreté, tarif horaire de nettoyage : 15 €

TY AN HOLL - Salles du bas

Désignation	Proposition 2009
Apéritif, goûter, réunion	50,00
Repas ou autre (incluant la soirée)	100,00
Allée de boules	8,00

APPARTEMENTS

Désignation	2008	Proposition 2009
Loyer appartement	248,00	253,50
Loyer salon coiffure	245,00	250,00

REMORQUE

Désignation	2008	Proposition 2009
Location remorque	29	29,50

Désignation	2008	Proposition 2009	
		Contribuables/ asso. extérieures	Autres ?
Salle A + local service	196,00	200,00	230,00
Salle B	40,00	40,00	46,00
Salle C + local service	58,00	60,00	69,00
Toutes les salles	276,00	280,00	320,00
1 table + 4 chaises	4,69	4,80	/
1 grande table + 8 chaises		8,00	/
1 table seule	2,81	2,85	/
4 chaises	2,81	2,85	/

FAX (5 feuilles)

Désignation	2008	Proposition 2009
Finistère	1	1
France	1,5	1,5
Etranger	2	2

PHOTOCOPIEUSE

Désignation	2008	Proposition 2009
Photocopie	0,15	0,15

Il faut noter l'application à partir de cette année d'un tarif spécial de 1 € pour le 3^{ème} enfant à la garderie.

La progressivité du prix de l'eau qui avantage les gros consommateurs fait débat. M. le Maire réaffirme l'importance que la commune attache à la qualité et à l'indépendance de la gestion de l'eau. La question des prix fera l'objet d'une réflexion spécifique.

Les règlements de gestion des salles municipales Ty Kreis-Ker et Ty an Holl sont amendés pour permettre la location de ces salles par des professionnels, moyennant un surcoût de 20%. Au cas où les salles ne seraient pas rendues propres, le nettoyage sera facturé 15 € de l'heure. Le nombre maximum de personnes est limité à une trentaine pour les repas à Ty an Holl. Les salles sont toujours mises gratuitement à la disposition des associations de la commune.

Les tarifs sont adoptés par 15 votes pour.

III. TRAVAUX ZONE 30 KM/H

Le coût des travaux est 8 000 € subventionnables à hauteur de 45% par le Conseil Général. Le conseil autorise le maire à demander cette subvention par 15 votes Pour.

IV. REGISTRES D'ETAT CIVIL

Le choix a été fait de conserver nos registres en mairie. Leur bonne conservation implique une restauration préalable. Suite à une consultation d'entreprises spécialisées et après avis des Archives Départementales, Julien POUPON nous propose de retenir la proposition de Reliures du Limousin (plus rapide et moins cher pour la partie non subventionnable) pour un montant de 6 890,39 €.

Cette proposition est acceptée par 15 votes pour.

D'autre part ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général et la DRAC pour les registres antérieurs à 100 ans.

Le conseil autorise le maire à demander cette subvention par 15 votes Pour.

V. CONTRAT D'ASSURANCE

La commune doit renouveler ses contrats d'assurance. Suite aux demandes faites auprès de SMACLE et GROUPAMA des devis sont arrivés en mairie fin novembre, trop tard pour qu'ils puissent être étudiés avant le conseil. Le contrat devant être signé rapidement le conseil autorise le Maire à signer un des deux contrats par 15 votes Pour.

VI. ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil décide par 15 votes pour, d'abandonner les créances sur des factures d'eau et d'assainissement pour un montant total de 167 €.

VII. MODIFICATION BUDGETAIRE

Les dépenses ne pouvant excéder le budget prévu à chaque ligne budgétaire, le Maire propose des transferts entre chapitres pour faire face à certaines factures plus élevées que prévues. Le conseil se prononce Pour par 15 votes.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Facturation des installations électriques (+ comp. Bureau SIE)

La loi « solidarité et renouvellement urbain » (SRU) du 13/12/2000 et la loi « urbanisme et habitat » (UH) du 02/07/2003 placent la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au centre des décisions en matière d'urbanisme et d'équipement des réseaux publics de distribution.

Les acteurs locaux sont :

-Le syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF), organisateur de la distribution d'électricité qui gère le service public de distribution d'énergie électrique et regroupe 28 SIE, 2 communautés de communes et 17 communes indépendantes, soit un total de 275 communes sur les 283 communes du Finistère. Il a confié la gestion des réseaux à ERDF (Électricité Réseaux Distribution France).

- Les syndicats intercommunaux d'électrification (SIE) ou communautés de communes, ou communes, adhérents au SDEF. Saint-Urbain fait partie du SIER (Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale) de Daoulas avec Logonna-Daoulas, Irvillac et Pencran. Les SIE sont maîtres d'ouvrage des travaux de renforcement, d'extension et d'effacement des réseaux.

Les collectivités locales (la commune dans notre cas) sont propriétaires des réseaux publics de distribution d'électricité (réseaux BT et HTA) et postes de transformation.

A partir du 1 janvier 2009 un nouveau système de facturation sera appliqué :

- Les coûts réels des travaux d'extension* sont à la charge de la commune après acceptation du devis présenté par le maître d'ouvrage (ERDF ou SIE).

- Les coûts des branchements* continuent à être facturés directement au demandeur.

* : L'extension :

Désigne les lignes (nouvelles ou remplaçant d'anciennes lignes) reliant les lignes hautes ou moyennes tensions jusqu'au dispositif de branchement basse tension. L'extension inclut les installations de comptage HTA.

* : Le branchement :

Il part du réseau BT le plus proche (au droit du terrain) permettant techniquement de desservir d'autres utilisateurs. Il est limité côté utilisateur par les bornes de sortie du disjoncteur. Il inclut le compteur. Le branchement est à usage exclusif de l'utilisateur.

La commune peut se faire rembourser des coûts des travaux d'extension si :

- Le conseil municipal institue une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) par une première délibération sur le principe de la PVR sur l'ensemble du territoire communal.

C'est fait à Saint Urbain.

- Il y a une délibération spécifique pour chacune des opérations particulières pour savoir si on décide d'appliquer la PVR pour l'opération concernée.

Dans tous les cas, les participations d'urbanisme doivent figurer dans l'autorisation d'urbanisme (typiquement le permis de construire) délivrée par le maire. Le montant des frais doit être spécifié au demandeur si la PVR est appliquée.

Bilan des travaux sur St Urbain (rapport de René RAUD)

Alimentation de la station de pompage : Les fils nus traversent la zone boisée du périmètre de protection du captage. Il a été décidé de passer cette ligne en souterrain en suivant le chemin qui mène à la station. Cette opération a pu être passée en « renforcement » et sera donc subventionnée par le SDEF à 100%, sauf si on veut enfouir en même temps la ligne téléphonique qui passe le long de ce chemin.

Ce dossier a été « égaré » par les intervenants. L'affaire est relancée.

Dissimulation de réseau route de Pen an Dorguen : Le dernier conseil a voté le report de cette opération. Pour débloquer la somme correspondante René fait modifier auprès du SIER le report en annulation.

Lorsque nous aurons les finances nécessaires il faudra remonter un dossier complet.

Lanterne d'éclairage public à Kerdaoulas : Le devis est de 1527 €. Les frais peuvent être couverts par la dotation de 5 000 €. Il semblerait qu'il y ait un malentendu sur ce dossier. Affaire à éclaircir et à suivre de près.

Extension chantier Pennors : A l'étude. Le permis de construire ayant été délivré, les anciennes règles s'appliquent. L'extension entre donc dans le cadre du ticket bleu individuel. La facture sera expédiée directement au demandeur.

Éclairage de la chapelle de Trévarn : René se renseignera lors de la prochaine réunion sur les possibilités de financement.

Extensions « De Boisanger » (9 lots) et « Bodennec » (7 lots) : A l'étude. Si le permis de construire a été délivré, les anciennes règles s'appliquent. L'extension entre alors dans le cadre des lotissements privés (ticket bleu ou jaune suivant la puissance installée au compteur). La facture est expédiée directement au demandeur.

Si le permis n'a pas encore été délivré, les nouvelles règles s'appliquent (distinction extension - branchement) et envoi de la facture extension à la commune qui peut appliquer ou non la PVR.

Extension au parc de Lann Rohou (58 logements) : Le permis de construire ayant été délivré, les anciennes règles s'appliquent. L'extension entre dans le cadre du ticket bleu collectif car chaque logement aura son propre compteur. Donc même si la puissance totale installée est largement supérieure à 36 kVA, c'est le ticket bleu qui s'applique. La facture sera expédiée directement au demandeur.

Transformateur du Quillec : La DDE et le syndicat s'étonnent de ne pas avoir entendu parler de cette affaire alors que l'étude a été faite par INEO. En fait il s'agit d'une affaire propre à ERDF suite sans doute à des baisses de tensions mesurées. ERDF aurait dû prévenir le SIE comme il a prévenu la commune.

Éclairage « Pédibus » : La demande est arrivée au syndicat et transmise à INEO. L'étude va être lancée prochainement. D'après INEO, la technologie « panneaux solaires » n'est pas mûre pour un éclairage ou balisage public, mais il existe des lampes basse consommation pour cet usage (40 W éclairant autant qu'un globe de 100 à 150W). René a demandé d'orienter l'étude en ce sens.

Bureau du SIE

Le SIE se dote de nouveaux statuts qui portent essentiellement sur la composition du bureau qui est maintenant : Un président, un vice-président et deux membres dont le représentant de Saint Urbain René RAUD.

Convention ENER'GENCE

La commune va signer une convention de 3 ans avec l'association ENER'GENCE. Celle-ci fera une étude des consommations des trois dernières années, un métrage des bâtiments, une

analyse des besoins et un suivi de la consommation énergétique des bâtiments communaux et nous fournira entre autre des pistes pour réaliser des économies dans ce domaine. Elle peut en outre fournir des formations au personnel communal, des avis techniques et participer à des actions locales. Le coût est de 1 € par an et par habitant, soit 1 411 €. Après subvention du Conseil Général de 0,15 cts d'euros par habitant, le montant à la charge du budget communal sera de 1 199,35 € pour les deux premières années (les seules subventionnées). Accord du conseil par 15 votes pour.

Charte de développement durable

Le groupe de travail sur la Charte de développement durable composée de Adeline POULMARC'H, Fanch DANTEC, Jacques BEAUCHAMP, Yvan BRISHOUAL et Sébastien GALLET propose de mettre en place un processus de concertation, chose classique dans ce type de démarche. Il s'agit tout d'abord de définir un certain nombre de thématiques et pour chacune de celles-ci, établir un diagnostic en associant les habitants de St Urbain, puis travailler à la définition d'un plan d'action. Pour ceci il faut communiquer en organisant une réunion publique le vendredi 30 janvier sur ce thème. Au préalable il aura essayé, via le prochain Lann Urvan, d'avoir quelques retours ou suggestions des habitants. Ce sera une démarche de longue haleine. Le travail devrait s'étaler sur environ 6 mois et le budget sera fixé après la réunion du 30 janvier.

IX. LA PAROLE AUX ADJOINTS

Pascale CORRE :

➤ Pascale fera prochainement un compte-rendu du conseil d'école et sur le fonctionnement de la garderie ou le nombre d'enfants semble être très important.

Le Conseil général subventionnera le budget 2009 de la halte garderie à hauteur de 30 000 €.

➤ Le CLSH est très fréquenté par les enfants de Saint-Urbain.

➤ Rien n'a encore été décidé pour l'animation jeunesse mais les consultations continuent.

Nathalie ABIVEN :

➤ La direction de l'EPHAD propose aux communes de verser la somme de 30 € pour faire une animation commune au bénéfice de tous les résidents à l'occasion des fêtes de fin d'année.

➤ Le marché de Noël aura lieu le 24 décembre avec la présence d'artisans et la visite du Père Noël. Un bon de tombola gratuit et sans obligation d'achat est joint à la dernière édition du Lann Urvan. Le marché ne sera pas animé par le bagad Bro Landerne car le conseil a jugé que la somme de 200 € était trop élevée.

On note une légère baisse de fréquentation au marché du mercredi.

➤ Un balisage sommaire des chemins a été réalisé mais ils sont par endroits difficilement praticables, serait-ce dû à la météo ?

Bernard CORNEC :

➤ Les travaux de la SACER ont pris un peu de retard en raison du mauvais temps mais sont en cours d'achèvement.

Hervé LE MENS :

➤ Les plots en béton pour la fixation des jeux sont coulés et la pose des premiers jeux aura lieu courant janvier.

Julien POUPON :

- Julien se renseigne sur les possibilités offertes au niveau de la communauté de communes pour le ramassage des animaux errants et les comparera au contrat actuel.
- Le carnaval de Landerneau cherche des associations motivées pour la construction d'un char.

Sébastien GALLET :

Les étudiants de Géoarchi ont terminé la phase de diagnostic. Celui-ci sera présenté en ouverture de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 22 janvier 2009.

X. LA PAROLE AUX CONSEILLERS

Fanch DANTEC :

L'association Pédibus a été approchée pour figurer dans un film vantant les mérites du Pédibus et qui serait diffusé sur internet.

Rémi LE BERRE :

Le syndicat de transport d'eau s'est réuni le 5 décembre. Les orientations comportent un doublement de la capacité de la conduite sous l'Elorn et la construction d'un château d'eau à Plougastel.

Yvon LE BRAS :

Réunion du conseil syndical du SIMIF le 16 décembre au Faou. Le Maire fait remarqué que l'augmentation de 4% des contributions des membres est un peu élevée, ce qui sera transmis.

Agenda :

Vendredi 9 janvier 19h00, Vœux de la municipalité, salle Ty Kreis-Ker

Jeudi 22 janvier 20 h00, Conseil N°9